



Sport, projet de budget 2017 : un budget en trompe l'œil

Parmi les budgets d'État, celui des sports est certainement le plus stable dans sa médiocrité. Il est au même niveau que celui de l'an dernier, l'année précédente etc. Il faut avoir le souci du détail pour y trouver des éléments plus positifs. Le ministère affiche une augmentation de 17% mais lorsqu'on regarde, à structure constante ce budget, il ne fait que se maintenir. Finalement, le ministère n'apporte que 261 millions sur les 36 mds de la dépense sportive nationale ; il est négligeable lorsqu'on le rapproche des 150 à 200 millions offerts à la structure privée (Euro 2016) gérant l'événement sur un mois et exonérée des taxes et impôts liés aux événements sportifs ! Cela ne l'empêche pas malgré tout de trouver encore des actions à sabrer au nom de « la contribution à l'effort de redressement des comptes publics » : ainsi, les PRN (-5%), le CNDS, le musée, les CREPS, la formation, l'INSEP..., bref, il n'y a guère que le scandaleux PPP de l'INSEP qui sauve sa peau.

Ce budget est donc, en masse, constitué de trois parties : du programme 219 (261M€), du programme 124¹ (310,6M€), auquel s'ajoutent les moyens du CNDS(260M€). Nous voyons bien que les moyens CNDS sont une contribution importante pour développer la politique sportive et que le combat du mouvement sportif pour les obtenir se retourne en sa défaveur en encourageant une désertion gouvernementale sur cette question. Au final, le programme 219 plafonne à 0,08% du budget de l'État et 0,17% si nous incluons le programme 124.

D'où vient l'enthousiasme d'une progression de 18% ? Massivement des 36,1M€ qui représente la compensation auprès de l'ACOSS des exonérations de cotisations sociales accordées aux arbitres et juges (soit 200000 personnes concernées) ; des 3,8 M€ qui participent de la couverture des sportifs de haut niveau sur les accidents de travail et maladies professionnelles et des 2,5M€ versés à la CNAV pour leurs cotisations retraites. Le ministre, étendant son point de vue à l'ensemble de la mission sport (avec la Jeunesse et VA), et sous la pression des crédits délégués au service civique (+100 M€) peut feindre d'y voir un bond en avant. Tout cela est un pari qui se discute par ailleurs. Enfin, il est curieux que se perpétue la technique d'un fonds de concours, à hauteur de 19,5 M€, fourni par le CNDS, un double « subventionnement » en quelque sorte et dont la Cour des Comptes avait demandé l'arrêt ! Ce CNDS est trop commode car il permet d'afficher des actions que le budget d'État ne pourrait financer. Le SNEP, en demandant le doublement du budget ne fait que prendre acte de la réalité actuelle des moyens de ce ministère. Le CNDS est donc une vache à lait dont les parieurs fournissent les rentrées. Cela est tellement commode que l'État, en plafonnant les ressources empêche plus de 100 millions de reversement et s'engage, après débat à l'Assemblée de perpétuer le prélèvement de 0,3% sur les jeux de la loterie, jusqu'en 2024, plafonné à 25 millions. Voilà un affichage qui, accolé à la candidature 2024, laisse croire à un effort financier qui coûte peu.

Lorsque ces divers éléments ont été démasqués et que l'on ramène le budget à sa forme constante (à sa structure de routine d'une année sur l'autre), c'est un budget faible, dont l'augmentation (5%) ne

¹ Ce programme rassemble divers crédits liés aux politiques sanitaires, sociales, sportive et jeunesse et vie associative. Particulièrement abscons pour suivre les crédits, nous devons nous contenter de l'affirmation que 42% des crédits sont consacrés au sport soit 310,6M€...

peut cacher sa faiblesse endémique. Aussi lorsque telle action progresse cela donne donc des mouvements inévitables qui font que cela se fait au détriment des autres.

Pour en rester au général, 10M, sur le CNDS, sont débloqués pour le comité de candidature de JOP 2024 et 0,4M financeront les Jeux de la Francophonie en Côte d'Ivoire. Enfin, les faibles progressions constatées sont dues essentiellement au financement du plan de titularisation des personnels.

Les opérateurs (CNDS, ENS, INSEP, MNS) perdent 6 emplois soit 1,1% du volume (529) et 12 postes de CTS sont supprimés. L'INSEP ponctionné sur ses fonds propres voit sa subvention progresser de même que les CREPS (+5,9%).

Du point de vue des orientations stratégiques, rien de nouveau et il est impossible de ne pas en partager les grandes options : développer l'accès à la pratique sportive (cet objectif semble obligatoire politiquement en terme d'affichage, tant il est malmené en termes de crédits et d'actions ; concentré sur les publics prioritaires il est une vision erronée du sport de masse ; l'indicateur stagne : il est probable que nous soyons en pleine panne de démocratisation) ; renforcer les valeurs éducatives et promouvoir l'éthique mais, en même temps baisse des crédits liés au dopage ; promouvoir le sport comme facteur de santé ; améliorer la performance de haut niveau ; favoriser 'économie et l'emploi dans le domaine du sport.

Concernant l'action 1 (sport pour le plus grand nombre) elle est quasiment entièrement supportée par le CNDS ; budget +fonds de concours (!) totalisent 21 M mais, 1,55 M sont portés par les crédits budgétaires et 19,5 M par le CNDS. Visiblement, cette astuce a l'air partagée par tous les acteurs du milieu. Il est étonnant que le rapporteur (R. Juanico) ne se soit jamais questionné à ce sujet même pas à travers la question du sport-santé dont il développe longuement l'intérêt. Ce type d'activité de masse est d'ailleurs posée aussi par le seuil de financement des associations par le CNDS, fixé à 1500 € (sauf pour les ZRR, fixé à 1000 €) et qui, à l'usage, semble dévitaliser le mouvement associatif. Devant l'étendue des besoins et la faiblesse des moyens, l'opération est d'écarter le maximum de prétendants tout en laissant penser que le ministère veille généreusement sur eux !

Le ministère souffre d'une absence de réflexion sur le sport de masse ou sport pour tous et, s'accrochant au rôle exclusif des fédérations dans sa propagation, évite les questions les plus brûlantes que le développement de la pratique hors institutions pose. À cet égard le récent rapport Deguilhem-Juanico ouvre peu de pistes.

L'action 2 (haut niveau), progresse de 6,2%. Le volume des crédits pour les fédérations semble stabilisé à 78,71 M€ reste à savoir comment les négociations se mèneront dans la perspective des JO de Tokyo. Dans l'immédiat, la tentation anglo-saxonne de privilégier les disciplines médaillables, semble écartée même si chacun a pu entendre des voix discordantes. Le modèle « démocratique » actuel, qui est une vision générale du sport dans son rapport à toute la société, est à défendre dans la mesure où il produit une diversité internationale de performances parmi les meilleures du monde. Cette forme d'universalité est en résonance avec les JO ; la France est préfiguratrice. Les mesures (retraites, accidents, maladie) sont certainement un pas en avant. Cette action est aussi parasitée par le paiement du loyer pour la rénovation de l'INSEP (13 M !!- plus que la part accordée au sport pour tous- soit 7,6% des crédits de l'action), partenariat acquis pour 30 ans et qui représente une rente confortable pour le consortium bénéficiaire.

L'action 3 (prévention, protection des sportifs) en augmentant la subvention à l'AFLD (+8,9%) étrangle le reste des autres actions : promotion de la santé par le sport et recherche : -22,4% ; suivi médical des sportifs : -18,8% ; guerre aux trafics de produits dopants, incivilités et violence : stable quoique de

niveau très faible : 0,74M€. Après l'important rapport du Sénat (Lozach) et tout ce que l'actualité apporte, on ne sent pas émerger de grandes convictions de lutte sur ce dossier.

L'action 4 (formation) progresse de 1,1%. L'orientation, depuis quelques années, se manifeste par une recomposition liée aux formations mises en place par les branches et la formation professionnelle (par apprentissage) dans sa forme commune. En se refusant de développer les qualifications et faire de ce secteur, dynamique, un lieu d'épanouissement professionnel, on doit y voir une des clés du tassement de la démocratisation. Cela mériterait une étude sur l'effet de la convention collective sur la structuration de ce secteur.

En conclusion. Ce budget, étudié dans une commission élargie puis en séance plénière (http://videos.assemblee-nationale.fr/video.4385634_581c928d26eb5.2eme-seance--projet-de-loi-de-finances-pour-2017-seconde-partie-suite--sport-jeunesse-et-vie--4-novembre-2016), se fait sans enthousiasme, avec peu de débats sur le sport lui-même et devant un public rare.

RECAPITULATIF des crédits

	LFI 2016	PLF 2017	Évolution %	% action/budget
Action 1, sport pour le plus grand nombre	7,5	7,6	+1,3	3,3
Action 2. Haut niveau	160	169,8	+6,1	75,7
Action 3. Prévention, protection des sportifs	18,8	19,1	+1,6	8,5
Action 4. Métiers et formations	27,6	27,9	+0,7	12,4
TOTAL	213,9	224,4	+4,9	

J. Lafontan